

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 3

Artikel: La C.G.T. française se reconstitue après le schisme communiste
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383405>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sations sont versées à l'Union syndicale suisse sur la base de celles perçues par les fédérations l'année précédente, c'est le mouvement des membres de l'année 1920, comparé à celui de l'année 1919, qui est exprimé ici. Ensuite de l'augmentation des cotisations et d'une modeste hausse de l'effectif des membres, les *recettes provenant de cotisations statutaires* s'élèveront de fr. 102,268.40 à fr. 133,506.40, donc une augmentation de fr. 31,238.—. En outre, trois fédérations, avec un total de fr. 5120.40, n'ont pas encore payé leurs cotisations.

Les comptes de l'Union syndicale enregistrent pour la première fois une *subvention fédérale*. Par la dissolution de l'Union ouvrière suisse en 1920 et la décision de l'Union syndicale de se charger du secrétariat ouvrier suisse de Zurich, subventionné par la Confédération, la subvention fédérale fut remise à l'Union syndicale, ainsi qu'un petit solde de fr. 5400.—. L'assemblée fédérale porta cette subvention, qui s'élevait jusqu'ici à fr. 30,000.— par an, à fr. 55,000.—. Fr. 32,000.— de cette somme furent mis à la disposition du secrétariat ouvrier suisse à Zurich; le reste, fr. 23,000.—, fut versé à la caisse principale.

Dépenses. Les dépenses totales du montant de fr. 153,589.30 sont naturellement plus élevées que celles des années écoulées ensuite de la part revenant au secrétariat ouvrier suisse de Zurich. Comparées à l'année 1920, les dépenses de la caisse principale ont même diminué de quelques centaines de francs. On a économisé autant que possible. Elles passèrent de fr. 120,779.97 à fr. 119,917.05. Les dépenses pour le secrétariat ouvrier suisse de Zurich furent de fr. 33,672.25.

Les dépenses pour *buts généraux* sont de fr. 1800.— inférieures à l'an passé, c'est-à-dire qu'on ne dépensa que fr. 29,783.41 contre fr. 31,576.05 en 1920. Si l'on compare les comptes de 1921 à ceux de l'année écoulée, on constate que les dépenses faites pour imprimés, exigés par les actions en cours, ne sont pas aussi élevées qu'en 1920.

Par contre, les dépenses pour *subventions et cotisations* ont presque doublé, de fr. 15,375.93 elles passèrent à fr. 30,075.85, ensuite de la décision du congrès syndical de Neuchâtel selon laquelle le montant de 10 ct. de chaque cotisation à 80 ct. serait versé à la commission suisse d'éducation ouvrière. Pour l'année 1921, cette part est de fr. 16,688.30 et comporte plus que la différence entre les deux sommes annuelles mentionnées.

Dans les *dépenses du comité de l'Union syndicale et du secrétariat* il s'agit de postes fixés depuis des années et qui sont nécessaires pour l'activité bien ordonnée d'un secrétariat. Le total des dépenses exigées par ces postes a passé de fr. 55,654.26 à fr. 89,307.29, parce qu'elles contiennent pour la première fois les dépenses du secrétariat ouvrier suisse de Zurich.

Une somme de fr. 2053.95 est mentionnée au chapitre IV, *avances*; il s'agit des avances faites encore pendant l'année 1921 aux victimes de la grève générale de 1918, particulièrement pour des procès provenant de cette grève en Suisse occidentale, et qui ne furent liquidés qu'au printemps de 1921, alors que l'argent recueilli pour les victimes de la grève générale était déposé depuis longtemps.

Une autre avance de fr. 2370.80 à la centrale d'initiative contre les tarifs douaniers sera remboursé, ou tout au moins la part qui n'incombe pas à l'Union syndicale.

Les recettes totales — sans le solde — sont de fr. 197,466.64; les dépenses totales de fr. 153,589.30; il résulte par conséquent une augmentation de fortune de fr. 43,877.34.



La C. G. T. française se reconstitue après le schisme communiste

Après avoir été battus dans plusieurs congrès successifs, les communistes crurent que le congrès de Lille (25 juillet au 2 août 1921) allait enfin leur apporter la victoire tant désirée. Ils furent une fois de plus battus et amèrement déçus. Le travail de noyautage, savamment organisé par les C. S. R. (comités syndicalistes révolutionnaires), allié à la chasse aux mandats, n'avait pas réussi à donner la majorité aux disciples de Zinowiew, dont Monmousseau, qui fit le jaune à la grève des cheminots de 1910, est aujourd'hui le grand prêtre en France. Comme il fallait s'y attendre, ils reprirent de plus belle, après cet échec, leur travail de sape et de division. Refusant d'accepter la décision du congrès confédéral, la minorité tint à Lille même un autre congrès où elle déclara vouloir se dresser contre les décisions de la majorité. La minorité refuse de dissoudre les C. S. R., même au prix de la démission du bureau confédéral que celui-ci offrait, afin de ramener, si possible, l'unité et redonner ainsi au mouvement syndical français la capacité d'action qu'il a perdu depuis que se poursuit la campagne de démagogie et de dénigrement entreprise par les moscovites. Ceux-ci déclarèrent vouloir la direction de la C. G. T., et tant qu'ils ne l'auraient pas, il ne pouvait être question de dissoudre les organismes de division qu'ils avaient créés au sein même du mouvement ouvrier.

Les communistes tentèrent alors une suprême manœuvre, en convocant en décembre, par dessus la tête des organes réguliers de la C. G. T., un nouveau congrès, qu'ils appellèrent hypocritement « congrès unitaire ». Ils inviterent à cette réunion toutes les fédérations et unions départementales, mais seuls leurs partisans s'y rendirent. Inquiets par le vide fait autour de leur convocation, ils firent adresser en hâte un télégramme par un de leur grand prêtre russe, Losowski, à la Fédération internationale d'Amsterdam pour l'inviter à une réunion qui aurait pour but de ramener l'unité en France. La sincérité de cette démarche peut se mesurer au ton de la presse communiste, depuis le congrès confédéral. On ne saurait être plus hypocrite. La réponse d'Amsterdam devait d'ailleurs mettre à jour la loyauté communiste: « Renoncez au congrès irrégulier que vous avez convoqué, et nous causerons! » Cela, l'ambition des minoritaires ne leur permettait pas d'y souscrire.

Le congrès minoritaire eut lieu à la date prévue; ils décidèrent la scission, firent imprimer des timbres et des cartes, en prenant exactement la carte de la C. G. T. régulière, afin de mieux tromper les syndiqués. Ils n'apportèrent de modification qu'au prix, en le fixant à 50 ct. au lieu de 1 fr., que coûte la carte confédérale de l'organisme régulier. C'est ce que les communistes appellent faire l'unité! Tous les tartufes ne sont pas morts!

Que reste-t-il de la C. G. T. et des deux à trois millions de syndiqués qu'elle avait réussi à grouper au temps de sa prospérité? Deux tronçons épars devant un patronat toujours plus puissant et plus arrogant. A l'heure grave où le prolétariat français devrait être à même de faire valoir sa salutaire influence sur la politique internationale, il est plus divisé que jamais.

Après le départ des communistes, la C. G. T. s'est rapidement ressaisie; la reconstitution du mouvement syndical se poursuit avec rapidité et vigueur. Sur les 44 fédérations que comptait la C. G. T. avant la scission, 31 lui sont restées fidèles. Ce sont les *travailleurs de l'agriculture, céramique, chapellerie, chemins de fer, cuir et peaux, dessinateurs, éclairage, employés, finance,*

magasins de guerre, personnel civil de la guerre, habillement, livre, syndicats maritimes, marine d'Etat, métaux, fabriques de papier, industries de la pharmacie, poudreries-raffineries, ports et docks, postale, service de santé, service publics, sous-sols, spectacles, tabacs, textile, tonneaux, transports, verriers.

Les fédérations qui semblent faire cause commune avec les dissidents, sont l'*ameublement, alimentation, bâtiment, bijouterie, blanchisseurs, coiffeurs, enseignement, monnaies et médailles, produits chimiques, sciage-tabletterie, teinturiers-dégrasseurs, voiture-aviation*. Quant aux fonctionnaires, ils se retirent sous leur tente, ne voulant plus adhérer ni à l'un ni à l'autre des deux groupements.

Les fédérations dissidentes n'ont pas emmené l'unanimité de leurs sections avec elles; beaucoup sont restées fidèles à l'ancienne C.G.T., notamment dans l'*alimentation, le bâtiment, le bois, les instituteurs, la bijouterie, les allumettiers, les coiffeurs et les produits chimiques*.

Ces syndicats ont rétabli leurs fédérations respectives et plusieurs en ont profité pour se réorganiser en fédérations industrielles. C'est ainsi que la fédération de l'*ameublement* et celle des *scieurs-tablettiers* ont constitué la fédération du bois. Les syndicats des *blanchisseurs* et des *teinturiers dégrasseurs* ont été incorporés à la fédération du textile.

La situation se présente tout aussi bien pour la C.G.T. dans les unions départementales; 45 lui sont restées fidèles:

Ain, Ardèche, Cantal, Haute-Garonne, Hérault, Landes, Loiret, Manche, Meurthe et Moselle, Nièvre, Pas-de-Calais, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Tarn, Tunis, Aisne, Aube, Eure, Gers, Ille-et-Vilaine, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Meuse, Nord, Puy-de-Dôme, Bas-Rhin, Haute-Saône, Vienne, Allier, Aveyron, Corse, Eure-et-Loire, Gironde, Jura, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Orne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Belfort, Sarthe, Vosges.

25 autres sont déjà reconstituées en face de celles qui donnèrent leur adhésion aux communistes; ce sont:

Aude, Charente-Inférieure, Dordogne, Gard, Rhône, Seine-et-Oise, Somme, Vendée, Oran, Bouches-du-Rhône, Corrèze, Doubs, Indre-et-Loire, Saône-et-Loire, Seine-Inférieure, Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Charente, Côte-d'Or, Finistère, Oise, Seine, Deux-Sèvres, Var, Yonne.

Tandis que le Calvados, Le Cher, les Côtes-du-Nord, la Seine-et-Marne et le Lot ne se sont pas encore prononcés.

La manœuvre des communistes a raté, mais elle aura fait beaucoup de mal à la classe ouvrière française en la divisant. C'est ainsi qu'ils travaillent à la réalisation du front unique du prolétariat.



Dans les fédérations syndicales

Lithographes. L'Union suisse des lithographes a soumis à la votation générale le 30 décembre dernier les questions suivantes: 1. Front unique. 2. Payement d'une cotisation spéciale à un fonds de lutte commun, central et local. 3. Adoption ou refus de la baisse des salaires proposée par l'Association patronale des lithographes. Le front unique fut repoussé par 698 non contre 107 oui (37 bulletins blancs). La cotisation spéciale pour un fonds de lutte fut également repoussée par 643 non contre 175 oui (24 bulletins blancs), et la baisse des salaires subit le même sort par 762 non contre 42 oui (38 bulletins blancs). Sur les 949 membres de la fédération, 842 participèrent à la votation. La

fédération a ainsi pris nettement position, d'une part en refusant de se laisser prendre à la fine manœuvre du front unique communiste en gardant ainsi son autonomie et sa complète liberté d'action; d'autre part en résistant à toute tentative d'aggravation des conditions de travail.

Métallurgistes et horlogers. Grève à la fabrique Hoegger, fabrique de machines, à Wil. A la suite de retenues de salaire injustifiées faites à plusieurs reprises, le personnel de la dite fabrique a suspendu le travail le 11 janvier. Dans la pensée d'éviter de nouvelles réductions de salaires, les ouvriers avaient consenti, il y a quelques mois, à une diminution des salaires. Malgré cela, la fabrique opéra de nouvelles réductions. Le travail a pu être repris le 23 janvier après la conclusion d'une entente.

Ouvriers du bâtiment. Le comité central étendu de la fédération du bâtiment s'est réuni les 4 et 5 février 1922 à Zurich. Il entendit les rapports présentés par le comité central sur son activité et son travail administratif, sur les mouvements de salaire, la statistique, les questions financières, mouvement des membres, etc. Il adopta, à la majorité, la résolution suivante concernant le renvoi du congrès syndical décidé par la commission syndicale:

« L'attitude de la majorité de la commission syndicale est condamnée, parce qu'elle a empêché la discussion et les décisions devenues nécessaires pour créer un front unique des fédérations syndicales suisses et la résistance à la baisse des salaires et à la prolongation des heures de travail. »

Le comité central étendu estime, en considération de la situation internationale du prolétariat que le capitalisme international ne peut être combattu que par le moyen de la lutte de classe révolutionnaire, par le déclenchement de luttes des masses, qu'il peut être abattu et rendu inoffensif.

La création d'un front unique est la tâche la plus urgente du prolétariat suisse. »

Si cette résolution manque de clarté, la phraséologie, elle, n'y fait pas défaut!

Le contrat de fusion avec la Fédération du bois rencontra l'approbation unanime de l'assemblée et le comité central fut chargé d'organiser immédiatement la votation générale dans les sections, afin qu'elle soit terminée le 15 mars. Le contrat sera adopté s'il réunit une majorité d'acceptants égale au trois cinquièmes des membres ayant pris part à la votation.

Une énergique opposition sera faite à toute prolongation de la durée du travail pour 1922.

Commerce, transports et alimentation. Le comité central étendu de cette fédération s'est réuni, le 12 février, à Zurich. Le rapport sur l'activité du comité central fut approuvé. La question de la baisse des salaires et la prolongation de la durée du travail donna lieu à une très vive discussion. Le comité central reçut la mission d'engager une lutte énergique contre toute aggravation de la situation économique de ses membres avec tous les moyens dont il dispose; il doit envisager en particulier dans la branche alimentaire, lorsque tous les autres moyens ont été employés sans succès, l'organisation du boycott.

Les rapports de gestion et des comptes furent adoptés. Pour combler le déficit, causé par les secours versés aux chômeurs, une cotisation spéciale a été décidée, payable par tous les membres occupés complètement. Les membres cotisants dans la première classe auront à payer 5 de ces estampilles spéciales, ceux de la deuxième classe 8 et ceux de la troisième classe 12. Le comité central étendu adopta cette proposition à l'unanimité.